
PROGRAMME DE FORMATION – niveau débutant
CACES ENGIN DE CHANTIER TOUTES CATEGORIES selon la R482 de la CNAM/TS

Public concerné :

La formation CACES® R482 se destine aux salariés à se servir d'un engin de chantier entrant dans les catégories A à F selon la recommandation de la R482 pendant leur travail. Elle est axée sur la transmission de nouveaux savoirs, de nouvelles compétences et l'appropriation de nouvelles attitudes.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Un ordinateur portable, un vidéo projecteur, un paper board ou tableau, des fascicules distribués aux stagiaires, un questionnaire d'évaluation théorique et grille d'évaluation pratique et le matériel et les équipements nécessaires requis par la recommandation.
Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.
Testeur qualifié par un organisme certificateur.

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française,
Avoir 18 ans révolus, être médicalement apte à la conduite, posséder ses propres équipements de protection individuelle EPI : chaussures de sécurité, gants tenue de travail, casque avec jugulaire et protections auditives.

Durée et nombre de stagiaires :

3 à 4 jours (tests CACES®).
Groupe limité entre 2 et 6 participants **selon et par** catégorie (nous consulter).

OBJECTIFS :

- Identifier et respecter les consignes de sécurité spécifiques à l'engin de la catégorie visée conformément au Référentiel de compétences du CACES® R482,
- Choisir un matériel adapté au travail à exécuter,
- Mettre en œuvre un engin de chantier en sécurité,
- Réussir les tests théoriques et pratiques conformément au Référentiel de compétences CACES® R482.

CONTENU :

THEORIE

DEVOIR ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS :

Les prescriptions de textes réglementaires applicables aux engins de chantier,
Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée,
Le port des protections auditives,
La recommandation « l'utilisation et l'entretien des engins de chantier » de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie,
Les catégories d'engins susceptibles d'être confiés à un salarié selon « l'autorisation de conduite » délivrée par son employeur,
Les informations spécifiques à un chantier,
Les responsabilités et pénalités encourues.

TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DE L'ENGIN :

Les différents organes (description, technologie),
La préparation à la mise en route,
Les précautions lors de l'arrêt.

RISQUES INHERENTS A LA FONCTION :

Définition du risque (mécanique, électrique, chimique,...),
Les différents risques concernés (levage, chargement,..) ,
Les règles de conduite,
Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins.

PRATIQUE

Prise de poste et vérification,

Conduite et manœuvres,

Fin de poste – opérations d’entretien quotidien,

Maintenance,

Conduite au moyen d’une télécommande (en option),

Chargement/déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories).

SUIVI ET EVALUATION :

Test CACES®: théorie et pratique suivant le référentiel de la CNAMTS R 482,

Délivrance d’un certificat d’aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.

Délivrance d’une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La périodicité recommandée pour le recyclage est de 10 ans.